

Synthèse de la conférence

# «HANDICAP ET TOURISME : ÊTRE ACTEUR DE SES VACANCES»

Le 21 Novembre 2013

CIARUS



*Dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale et du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire, des vacanciers, des intervenants institutionnels, associatifs et militants ont ouvert le débat sur la question de l'accès aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.*

## LA POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Strasbourg.eu

**Marie Dominique DREYSSE**, Adjointe au Maire de la Ville de Strasbourg, Déléguée aux solidarités, en charge de la mission «Ville et Handicap».

La ville doit avoir un rôle spécifique dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La loi de 2005 a permis de changer le regard que porte la société sur le handicap. Elle a réaffirmé l'accès pour tous à la cité.

Depuis 1990, la Charte «Ville et Handicap» a constitué un cadre de référence dans l'action de la Ville de Strasbourg. En conformité avec la loi de 2005, l'Acte II a été signé en 2011 avec les associations liées au handicap et les partenaires institutionnels.

Un plan d'actions a été défini jusqu'en 2014 sur trois axes d'interventions :

- Une ville accessible dans toutes ses dimensions : permettre aux personnes de se déplacer facilement, d'accéder au réseau de transport, de pouvoir se loger...
- Une ville qui adapte son information et sa communication : en informant et en participant aux changements de regard de la société sur le handicap
- Une ville accueillante et incluante : dans l'accompagnement des enfants, dans la formation, dans l'insertion professionnelle et dans l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

La ville affirme sa position d'acteur dans l'accès aux loisirs pour tous en soutenant des associations et structures militantes. Elle s'inscrit par exemple dans des projets tels «Seniors en Vacances» pour permettre à des personnes âgées isolées de bénéficier de séjours organisés.

Elle s'associe aussi à l'ANCV et à la Caisse d'Allocations Familiales dans l'accès aux vacances pour des personnes handicapées en situation précaire.



## Programme de la conférence

**Armelle LE SCOUZEC** : Introduction et présentation de l'Aja

**Marie Dominique DREYSSE** : Les politiques de la ville en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

**Etienne KAUFFMANN** : La prise en compte de l'accessibilité dans la création d'un séjour

**Amélie TRUSCH** : L'organisation de séjours de vacances adaptées

**Thomas MARCHAND et Sabrina BOYER** : La problématique financière dans l'accès aux vacances pour tous

**André HOLLEBEQUE, Marie Claude LAVAUZELLE, Serge BARTHOLOME, Cécile DELABIA, Sylvie SCHEPPLER, Agnes CHATELET, Nicolas JUNG, Annette et Patrick OHREL** : La démarche de séjours, entre points forts et points faibles

## LEXIQUE

**FHTH** : Foyer d'Hébergement pour Travailleurs en situation de Handicap

**ESAT** : Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail

**ANCV** : Agence Nationale pour les Chèques Vacances

### Les chiffres clés des interventions

- 1990, la première charte «Ville et Handicap» à Strasbourg
- En 2040, 40% de la population sera «à mobilité réduite»
- Un séjour adapté coûte entre 1700 et 2000 euros pour 3 semaines.
- Un travailleur en ESAT gagne entre 55% et 110% du SMIC horaire.
- APF Evasion organise 1700 départs par an
- La loi du 29 juillet 1998 de Lutte contre les Exclusion rappelle que «l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté»
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ré-affirme l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

### L'ORGANISATION DE SEJOURS DE VACANCES ADAPTEES

**Amélie TRUSCH**, Responsable de Nouvel Envol.



Nouvel Envol est une association qui propose plusieurs actions pour des adultes ou enfants en situation de handicap : des activités sportives (comme de la natation, du football, du badminton), un accompagnement pour les enfants désirant aller en ALSH, des sorties les weekends mais aussi des séjours adaptés.

Concernant ces séjours adaptés comme pour n'importe quel séjour, l'accès aux vacances passe avant tout par le droit aux personnes de choisir : choisir de partir ou non, choisir l'organisme avec lequel on part, choisir le moyen de transport acheminant jusqu'au lieu de vacances, choisir le thème du séjour, choisir les activités que l'on va faire.

La préparation du séjour doit donc être primordiale dans la construction d'un séjour et passe par une rencontre préalable entre l'organisme de vacances, les vacanciers et les travailleurs sociaux dans les établissements afin de mettre en place un réel lien et que les informations puissent circuler.

Lors du séjour, il est particulièrement important de permettre à la personne d'être actrice de ses vacances. Ainsi elle peut décider du contenu de ses vacances, de ce qu'elle souhaite manger. Les animateurs sont présents, non pour infantiliser la personne mais pour lui garantir un cadre de vacances sécurisé et l'accompagner dans les gestes de la vie quotidienne et les activités qu'elles souhaitent développer.

Le bilan est nécessaire à la fin des vacances pour que l'organisme puisse réajuster son action et être au plus proche des besoins et attentes des personnes en situation de handicap. Les questionnaires de satisfaction sont, hélas, trop souvent retournés.



### INTRODUCTION ET PRESENTATION DE LA CONFERENCE

**Armelle LE SCOUEZEC**, Coordinatrice du pôle solidarité et développement durable Aja UES

Chaque personne a une perception différente des vacances, elles doivent par essence, être un espace de choix et de liberté par opposition aux contraintes imposées par la société et le travail.

Bien que légitimée par l'Etat, les vacances ne sont pas pour autant accessibles à tous. Les raisons en sont multiples : craintes de ne pas trouver les moyens physiques nécessaires au bon déroulement du séjour, peur de ne pas être compris, de ne pas trouver suffisamment d'activités adaptées, de ne pas bénéficier de l'accompagnement nécessaires, de ne pas avoir assez d'argent ou de se sentir rejeté par les autres.

C'est là que se situe l'action sur laquelle nous tous, acteurs de la société civile, associations, coopératives ou structures institutionnelles, pouvons agir.

Le rôle d'Aja, coopérative de tourisme solidaire en Alsace, et plus particulièrement du pôle solidarité et développement durable réside dans cette notion d'accessibilité. Notre mission est de permettre l'accès aux vacances à tous en s'appuyant sur les compétences de nos territoires et en créant des passerelles en termes d'accessibilité.

Notre logique est de partir des attentes et besoins des groupes pour créer un séjour spécifique et unique. En amont nous travaillons les thématiques liées à l'accessibilité avec le groupe et le centre coopérateur afin de permettre aux publics exclus des vacances de passer des vacances dans de bonnes conditions et d'éviter au maximum les désagréments.

### LA PROBLEMATIQUE FINANCIERE DANS L'ACCES AUX VACANCES POUR TOUS



**Thomas MARCHAND et Sabrina BOYER**, Responsable et Adhérente du Groupe d'Entraide Mutuelle La Navette

Un Groupe d'Entraide Mutuelle est une association gérée par les adhérents. Elle permet un espace d'échange entre des personnes fragilisées socialement ou psychologiquement.

Le GEM La Navette est un café social, les adhérents tiennent eux même le bar et sont acteurs dans la création et l'élaboration de leurs activités. Quatre à cinq séjours de vacances par an sont organisés.

La principale problématique qui est rencontrée lors des départs en vacances est d'ordre financier car la plupart des adhérents touchent les minimas sociaux. Pour pallier à cette problématique, le séjour nécessite une préparation importante. Souvent le confort et les exigences en termes de prestations sont revus à la baisse (choix du lieu en fonction du prix, transport en mini bus, type de pension en gestion libre).

A titre indicatif, cet été le séjour du GEM à Marseille a coûté 300 euros par personnes tout compris.

L'importance du projet du groupe réside avant tout dans la construction du séjour par les personnes et leur investissement personnel.

## LA DEMARCHE DE SEJOUR ENTRE POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

**André HOLLEBEQUE** : Directeur du département d'intégration sociale, ADAPEI 67

**Marie Claude LAVAUZELLE** : Coordinatrice d'un FHTH, ADAPEI 67

**Serge BARTHOLOME** : Chef de Service des Foyers et du SAVS, ADAPEI 67

**Nicolas JUNG** : Chef de Service d'une MAS, ADAPEI 67

**Cécile DELABIA** : travailleuse en ESAT vivant en FHTH, ADAPEI 67

**Sylvie SCHEPPLER** : travailleuse en ESAT vivant en FHTH, ADAPEI 67

**Agnès CHATELET** : travailleuse en ESAT vivant en FHTH, ADAPEI 67

**Annette et Patrick OHREL** : travailleuse en ESAT et salarié d'une entreprise habitants en appartement, ADAPEI 67



L'ADAPEI est une association administrée par des parents de personnes en situation de handicap mental qui a pour vocation la défense des droits des personnes et la gestion d'établissements et services. Dans le Bas Rhin, l'ADAPEI regroupe vingt établissements sont des ESAT, des résidences spécialisées, médicalisées, des foyers d'hébergement pour travailleurs en situation de handicap, un service de suivi en milieu ordinaire...

Actuellement, 70% des personnes en situation de handicap mental de l'ADAPEI bénéficient de séjours de vacances.

Les témoignages sur les vacances ont été très riches et ont fait état d'une réelle nécessité de préparer en amont le séjour et de communiquer avec l'organisme de vacances adaptées. Les transports, le coût et l'accompagnement restent les trois sujets problématiques dans la vie du séjour. La proximité entre l'organisateur de séjour et les personnes est donc de plus en plus sollicitée.

L'expérience d'animations et d'activités à l'intérieur d'une Maison d'Accueil Spécialisée a démontré le fait que parfois les vacances «c'est simplement vivre autrement que d'habitude». Cela garantit le lien avec les accompagnants du quotidien et permet aux personnes d'être rassurées.

Le témoignage de vacances en séjour non adapté a démontré la nécessité d'être en confiance avec le tour opérateur et avec l'hôtel accueillant. De réels liens sont créés au fil des années et les personnes peuvent profiter de leurs vacances telles qu'ils le souhaitent.

### Les points retenus par l'ADAPEI :

- L'importance de ne rien laisser passer auprès des prestataires quand il y a des manquements graves de qualité.
- Rechercher chaque fois que possible la co-construction des séjours avec les usagers et prestataires
- Faire un vrai travail de recherche sur les aides financières possibles au regard du coût élevé des séjours payés par les personnes handicapées
- Faut-il privilégier les vacances «ordinaires» ou celles «adaptées» ?

## LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE DANS LA CREATION D'UN SEJOUR

**Etienne KAUFFMANN** : Directeur de la délégation de l'Association des Paralysés de France du Doubs



L'APF est une association militante qui développe plusieurs missions : elle est à la fois gestionnaire d'établissements médico-sociaux, fait un plaidoyer pour la défense des droits personnes en situation de handicap et permet par son service national (APF Evasion) la création de séjours de vacances. Actuellement ce service est saturé de demandes et doit donc développer d'autres séjours.

La notion d'accessibilité dépasse celle de la mobilité ; elle passe par l'information, la prise en compte des moyens financiers et les nécessités en termes d'aide humaine. Une personne à mobilité réduite ce n'est pas seulement une personne en fauteuil roulant, c'est aussi une personne malvoyante, une personne malentendante, une personne en situation de handicap mental, une personne qui a des difficultés à marcher...

Il y a donc une multitude d'aspects à prendre en compte dans la mise en accessibilité d'un séjour, à titre d'exemple : l'espace pour manoeuvrer mais aussi l'espace à parcourir (notion de fatigabilité), les mains courantes pour les escaliers, le fléchage pour l'orientation, la taille du lit, le type de restauration que l'on propose, l'attitude que l'on a envers la personne, la manière dont on s'adresse à elle mais aussi le type d'activités que l'on propose et si, elles aussi, sont accessibles.

Concernant les aides financière, la loi de 2005 permet une compensation (PCH) si il y a incapacité à assurer tous les actes de la vie quotidienne. On peut donc faire appel à un service d'aide à domicile sur le lieu de vacances.

L'APF gère des fonds de l'ANCV et peut donc offrir une aide financière aux personnes ayant un handicap moteur, sous condition de ressources, les renseignements et dossiers sont disponibles dans les délégations départementales.

